



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
18 août 2022
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé**

Conseil de sécurité
Soixante-dix-septième année

Lettres identiques datées du 17 août 2022, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Après son agression militaire éhontée contre les plus de deux millions de Palestiniens qu'il assiège dans la bande de Gaza et en l'absence de toute mesure visant à le faire répondre de ses crimes, Israël, Puissance occupante, poursuit ses incursions et ses attaques militaires, continuant de tuer et de blesser toujours plus de Palestiniens, notamment des enfants, et terrorisant et traumatisant encore davantage la population, qui subit son occupation coloniale illégale et son régime d'apartheid.

Le 9 août, un jour à peine après la séance du Conseil de sécurité consacrée à l'attaque israélienne contre Gaza, les forces d'occupation israéliennes ont lancé un raid sur la ville de Naplouse. Les soldats israéliens ont exécuté trois Palestiniens, dont un enfant, lors du violent assaut mené à l'aube (Ibrahim al-Nablusi, 19 ans, Hussein Jamal Taha, 16 ans, et Islam Sabbouh, 32 ans) et blessé 60 Palestiniens, dont 4 sont dans un état critique. Le 9 août également, les forces d'occupation israéliennes ont abattu un jeune palestinien de 17 ans, Mo'men Yassin Jaber, à Al-Khalil (Hébron), lui transperçant le cœur avec une munition explosive. Deux autres jeunes ont été blessés dans l'attaque des forces d'occupation israéliennes.

Le 12 août, un autre jeune palestinien, Anas Khaled Inshashi, âgé de 22 ans, a succombé aux blessures qu'il avait reçues lors des frappes aériennes israéliennes sur Khan Younès, à Gaza. Sa mort porte le nombre total de victimes de cette agression barbare à 49 Palestiniens tués, dont 17 enfants et 4 femmes, et 360 blessés, dont beaucoup sont dans un état grave et restent hospitalisés à Gaza, où le système de santé est à bout de souffle en raison du blocus illégal imposé par Israël depuis 15 ans, qui a dépouillé toute la population et endommagé les infrastructures civiles.

Le 15 août, un jeune palestinien de 21 ans, Mohammed Ibrahim Shaham, a été exécuté de sang-froid sous les yeux de sa famille. Lors d'un raid dans le quartier de Kafr Aqab, dans le nord de Jérusalem-Est occupée, les forces d'occupation



israéliennes ont attaqué la famille Shaham chez elle, faisant sauter la porte d'entrée et abattant Mohammed d'une balle dans la tête. Alors que son père s'écriait au moment de l'exécution de son fils, l'un des soldats a déclaré qu'ils s'étaient trompés d'endroit et qu'ils avaient tiré par erreur, ce qui illustre une fois de plus la politique du « tirer pour tuer » à laquelle se livre Israël contre les Palestiniens. La famille a ensuite été emmenée et ligotée dans l'appartement d'un voisin. Mohammed a été laissé, gisant par terre en sang pendant 40 minutes, avant que son corps ne soit enlevé par les forces d'occupation israéliennes. Diplômé en climatisation et réfrigération, il aidait à subvenir aux besoins de ses parents et de ses cinq frères et sœurs, dont trois sont aveugles. Sa mort laisse sa famille effondrée et démunie.

Intensifiant sans relâche son effroyable oppression de la population civile, Israël continue également d'arrêter et d'emprisonner des Palestiniens. Plus de 4 550 personnes sont actuellement sous les verrous. Rien qu'en juillet, Israël a incarcéré 375 Palestiniens, parmi lesquels 28 enfants et 2 femmes, et 191 ordonnances de mise en internement administratif ont été rendues, dont 126 étaient des renouvellements d'ordonnances d'internement sans mise en accusation ni procès ; l'une d'elle concerne le jeune Ahmed Manasara, en situation de handicap mental, âgé de 20 ans et retenu par Israël depuis l'âge de 13 ans malgré son état de santé physique et mental critique. Parmi les détenus figure également Khalil Awawdeh, 40 ans, qui fait une grève de la faim depuis 154 jours pour protester contre sa détention administrative par Israël sans mise en accusation ni procès. Sa vie est sérieusement en danger car la Puissance occupante poursuit ses pratiques de détention cruelle et illégale.

Le plus grand nombre de détenus provient de Jérusalem-Est occupée : 128 Palestiniens rien qu'en juillet. On compte parmi eux le Gouverneur palestinien de Jérusalem, Adnan Ghaith, qui a été harcelé et intimidé à plusieurs reprises et arrêté par Israël au moins 35 fois.

Un autre habitant de Jérusalem qui a été détenu à plusieurs reprises par Israël sans mise en accusation ni procès est le citoyen franco-palestinien, avocat et défenseur des droits humains, Salah Hammouri. Les mots qui suivent sont tirés d'une lettre qu'il a écrite depuis la prison d'Ofer en juillet, avant son transfert à la prison de Hadarim où il a été placé en « isolement collectif ». Face à la barbarie pure et simple, à la cruauté omniprésente et au contrôle oppressant de l'occupation coloniale illégale et du régime d'apartheid, Salah écrit notamment ceci :

Cette occupation ne nous voit pas et ne nous traite pas comme des êtres humains nantis du droit de vivre comme le font les gens libres. Elle fait tout ce qu'elle peut pour éteindre le semblant de vie que nous, Palestiniens, menons hors des murs de la prison. Nous devons grappiller de petits moments de vie et de joie entre chaque arrestation, tout en craignant pourtant cette joie et cette stabilité éphémères. Avec cette peur du prochain choc qui nous frappera... Ce que je déteste le plus, c'est l'attente, qui est amplifiée en prison... Si je hais à ce point l'attente alors que je ne suis qu'à quelques kilomètres de ma patrie, de ma liberté et de ma ville, Jérusalem, qu'advient-il si j'accepte de me laisser chasser de chez moi ?

Cette réalité punitive et inhumaine est chaque jour celle des millions de Palestiniens dont la vie est anéantie par l'agression incessante d'Israël et les politiques et pratiques illégales par lesquelles il impose son occupation illégale, y compris sa colonisation insidieuse de notre terre et le nettoyage ethnique de notre peuple.

À cet égard, nous devons de nouveau appeler l'attention sur la campagne de transfert forcé qu'Israël poursuit dans des secteurs stratégiques du Territoire palestinien occupé, où il tente non seulement de consolider son occupation coloniale

illégal, mais aussi de faire avancer ses projets d'annexion illégale. Les communautés de Masafer Yatta (sud d'Al-Khalil) restent menacées car Israël continue d'appliquer des mesures visant à déplacer de force la population afin de dépeupler le secteur pour y établir une zone d'entraînement militaire pour l'armée d'occupation. La cruauté d'une telle agression contre cette population vulnérable de 1 200 enfants, femmes et hommes et la destruction des moyens de subsistance qu'elle offre l'élevage ont été mises en évidence par les agents humanitaires et diplomatiques et les défenseurs des droits humains en Palestine, mais rien n'y fait : le sort de ces populations continue d'être méconnu par le Conseil de sécurité et d'autres organes, y compris la Cour pénale internationale, à qui il incombe justement de veiller à ce que les responsables de tels crimes répondent de leurs actes et d'y mettre fin.

De même, le 10 août, la Puissance occupante a annulé l'ordonnance d'injonction empêchant la démolition de l'école d'Ein Samiya, qui a été attaquée à plusieurs reprises par les forces d'occupation israéliennes et les colons dans le but de forcer les habitants à quitter la terre. Cette école financée par des donateurs accueille 17 enfants qui sans elle n'auraient pas accès à l'éducation. Jusqu'ici, en 2022, les forces d'occupation israéliennes ont démolit ou forcé les Palestiniens à démolir 491 structures, dont 81 financées par des donateurs, déplaçant 626 personnes, parmi lesquelles 302 enfants, à travers la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, accentuant délibérément la vulnérabilité et la misère de la population civile palestinienne.

Face à ces crimes qui se poursuivent et ne font qu'empirer, nous devons réaffirmer que l'impunité ne fait qu'enhardir Israël, qu'elle encourage même ses dirigeants politiques et militaires, ses milices et ses bandes de colons à continuer d'assaillir et d'opprimer le peuple palestinien. Ce qui se passe, ce sont des tentatives flagrantes non seulement de consolider le contrôle d'Israël sur la terre palestinienne, mais aussi, dans le plus pur style d'apartheid, d'effacer simultanément la présence palestinienne sur cette terre et de porter atteinte à la viabilité de notre État.

Ces actes constituent des violations systématiques des droits humains et des infractions graves à la Quatrième Convention de Genève, autrement dit, ce sont des crimes de guerre. Il est extrêmement urgent que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, agisse pour amener Israël, Puissance occupante, à répondre pleinement de toutes ces violations et infractions, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux nombreuses résolutions des organes de l'ONU, y compris la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, et pour offrir une protection au peuple palestinien jusqu'à ce qu'il soit mis fin à cette injustice historique et que celui-ci obtienne sa libération, en exerçant son droit à l'autodétermination et à l'indépendance dans son État de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, et en obtenant justice pour les souffrances que notre peuple, y compris nos réfugiés, endure si douloureusement depuis bien trop longtemps.

La présente lettre fait suite aux 762 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 8 août 2022 ([A/ES-10/907-S/2022/603](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(*Signé*) Riyadh **Mansour**
